

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2026.06.24_06**

Le vingt-quatre juin deux mil vingt-six, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Sabrina ARNAUD- Annette BELLANGER- Thierry BINET- Natacha BLANC-GONNET-Corinne BUSALB- Audrey DUMONT- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Virginie GARDET- Yohann MARCHESE- Jean Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE-Brigitte PETIT- François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMAN.

Étaient excusés : Carmelo DI MARTINO-Lina BLANC- Stéphanie MARTIN

Date de convocation : le 17 /06 /2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Excusés : 2

Absents : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Rapporteur : Pascal DUMONT

**DÉLIBÉRATION 06 : TRAVAUX SYLVICOLES EN FORET COMMUNALE – PARCELLE L-
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE RHONE-ALPES.**

Monsieur Pascal DUMONT expose au Conseil Municipal que les services de l'ONF ont proposé à la Municipalité la programmation pour l'année 2026 des travaux en forêt communale.

Les travaux sur la parcelle L comprend une première éclaircie non commercialisable en détournement d'arbres objectifs et intervention en futaie irrégulière ou mixte combinant relevé du couvert, dégagement des semis, nettoyage, dépressage et remise en état dont le montant s'élève à 2 436,98€ H.T.

Dans le cadre du dispositif de financement « Effectuer des travaux sylvicoles dans ma forêt », ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande d'aide accordée par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Abstentions	
Contre	
Pour	18

→ **APPROUVE** la réalisation des travaux proposés par l'ONF,

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes les subventions les plus élevées possibles,

- **DEMANDE** à la Région Auvergne Rhône-Alpes l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de subvention,

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 073-217301308-20260624-2026062406-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce projet.

A GRIGNON, le 24 juin 2026

Le Maire,
François RIEU



La secrétaire de séance,
Valérie MATHE

